



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25117797

Deposé / Reçu le

11 SEP. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0563 752 320**

Nom

(en entier) : **BURGER KING SEE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 489 - 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement Mandat Administrateur - Procuration

(extrait des résolutions écrites des actionnaires, signées le 2 juillet 2025)

Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Renouvellement du mandant d'administrateur de Monsieur Alexander Carlier, domicilié Schneitstrasse 41, 6315 Oberageri (Suisse), pour une durée de six (6) ans à partir de l'assemblée générale ayant trait à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2029.

Procuration spéciale avec pouvoir de substitution à :

- Monsieur Adriaan de Leeuw, ainsi qu'à tout autre gérant ou employé d' AD-Ministerie SRL, chacun élisant aux fins de cette procuration domicile à Brusselsesteenweg 66, B-1860 Meise; et

- chacun des administrateurs,

afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris mais sans s'y limiter:

- le dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique des comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 ainsi que le rapport annuel et le rapport du commissaire qui y sont rattachés ainsi que la réalisation des formalités de publication nécessaires; et

- l'envoi d'une copie des présentes résolutions dûment signées au conseil d'administration et au commissaire.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)